

La construction du « collège » dans quatre contextes nationaux

France, Suisse, Belgique francophone, Québec Éléments pour une analyse comparative

Introduction

La comparaison de la construction du premier cycle du secondaire dans quatre contextes francophones (France, Suisse romande, Belgique francophone, Québec) permet de faire ressortir les spécificités de chaque trajectoire nationale et d'éclairer les enjeux communs qui traversent ces systèmes éducatifs. Cette synthèse propose une analyse croisée selon plusieurs dimensions : les temporalités et la nature des processus d'unification, la place de la question confessionnelle, l'articulation entre formation générale et formation professionnelle, et la question du public visé par ces institutions.

1. Temporalités et nature du processus d'unification

Les quatre pays étudiés présentent des chronologies distinctes dans l'unification de leur premier cycle du secondaire, mais surtout des *natures de processus* très différentes.

Pays	Date formelle	Nature du processus	Caractéristiques
Québec	1968	Rupture rapide dans le cadre de la « Révolution tranquille »	Passage en moins d'une décennie d'un système éclaté sous emprise cléricale à un système public unifié. La Commission Parent (1961-66) débouche très vite sur une mise en œuvre.
Belgique	1971	Réforme négociée dans le cadre du Pacte scolaire	Mise en œuvre progressive et inégale selon les réseaux. Le processus se poursuit encore aujourd'hui avec le Pacte d'excellence (tronc commun jusqu'à 15 ans).
France	1975	Long processus d'émergence, cristallisation tardive	Des EPS/CC (fin XIXe) aux CEG/CES (1959-63), puis au collège unique. La loi Haby apparaît comme un aboutissement autant qu'une rupture — elle unifie des structures qui coexistaient déjà depuis 15 ans.
Suisse	Pas de date unique	Absence de projet national d'unification	Réformes cantonales différenciées, harmonisation partielle par HarmoS (2009) sans remettre en cause la diversité des modèles. Le fédéralisme éducatif maintient une pluralité de configurations.

La France présente un cas singulier : **un processus graduel qui se cristallise tardivement dans une loi perçue comme brutale**, alors que le Québec opère une rupture réelle mais assumée comme telle dans le contexte de la Révolution tranquille. La Belgique se situe dans un entre-deux (négociation prolongée), tandis que la Suisse illustre un modèle où l'unification n'est jamais véritablement à l'agenda politique national.

2. La question confessionnelle : une variable discriminante

La place de la question confessionnelle dans la construction du premier cycle du secondaire constitue une ligne de clivage majeure entre les quatre systèmes.

- **France** : la laïcisation scolaire est *antérieure* à la construction du collège (lois Ferry 1881-82, séparation 1905). Le débat sur le collège unique se joue sur d'autres lignes

de fracture (social/scolaire, primaire/secondaire, général/technique) mais pas sur le clivage confessionnel. Le privé catholique existe mais dans un rapport de complémentarité régulée (loi Debré 1959).

- **Belgique** : la *pilarisation* structure tout le débat. Le Pacte scolaire (1959) est d'abord un armistice confessionnel avant d'être une politique éducative. L'enseignement rénové puis le tronc commun doivent composer avec la dualité des réseaux (officiel/libre catholique).
- **Québec** : la rupture avec l'emprise cléricale est *au cœur même* de la réforme. La création du MEQ (1964) est un transfert de souveraineté de l'Église à l'État. La laïcisation complète n'intervient qu'en 2000.
- **Suisse** : la question se pose différemment selon les cantons (certains historiquement catholiques, d'autres protestants), mais le fédéralisme permet de gérer cette diversité sans affrontement national.

La France apparaît ainsi comme le cas où la question confessionnelle est la plus « mise à distance » dans le débat sur le collège, précisément parce qu'elle a été réglée en amont. Cette configuration singulière permet de concentrer les tensions sur d'autres enjeux : la frontière entre ordres d'enseignement, la place de la formation professionnelle, la gestion de l'hétérogénéité.

3. L'articulation formation générale / formation professionnelle

C'est peut-être **la dimension la plus discriminante** pour comprendre ce que « collège unique » ou « école secondaire unifiée » signifie dans chaque contexte.

3.1. Le modèle dual vs le modèle scolaire

On peut distinguer deux logiques idéal-typiques :

- **Modèle dual** (Suisse, Allemagne) : la formation professionnelle est massivement organisée en apprentissage, en entreprise, avec une forte légitimité sociale. L'orientation précoce vers cette voie n'est pas vécue comme une relégation. Le « secondaire I » n'a pas besoin d'être un « collège unique » car les voies divergent légitimement après.
- **Modèle scolaire** (France, dans une certaine mesure Québec et Belgique) : la formation professionnelle est largement scolarisée, et historiquement dévalorisée par rapport à la voie générale. L'enjeu du « collège unique » est alors de retarder le tri pour éviter une orientation-relégation précoce.

3.2. Implications pour la construction du « collège »

Pays	Place de la formation professionnelle	Conséquence pour le « collège »
Suisse	Apprentissage dual très valorisé (2/3 des jeunes), accessible après le secondaire I	Le secondaire I peut rester différencié car l'apprentissage est une vraie alternative, pas une voie de relégation. L'orientation précoce est socialement acceptée.
France	LP scolarisés, orientation post-collège, voie professionnelle longtemps dévalorisée	Le collège unique doit « tenir » tous les élèves jusqu'à 15-16 ans pour éviter le tri précoce ; tension

Pays	Place de la formation professionnelle	Conséquence pour le « collège »
		permanente entre logique inclusive et différenciation interne (groupes de niveaux, options).
Québec	Formation professionnelle au secondaire (DEP) ou au cégep, moins valorisée que la voie générale	La polyvalente devait unifier général et professionnel, mais dans les faits hiérarchisation interne. Le cégep repousse l'orientation terminale et absorbe une partie de la tension.
Belgique	Filières technique et professionnelle scolarisées, souvent perçues comme relégation (« cascade »)	L'enseignement rénové puis le tronc commun tentent de retarder l'orientation, mais le système des options permet une différenciation précoce déguisée. La « cascade » persiste.

3.3. Une hypothèse structurante

Le **contrôle de la formation professionnelle et son positionnement dans le cursus** semblent avoir un lien direct avec la construction du collège comme institution :

- Là où la formation professionnelle est **extérieure au système scolaire** (apprentissage dual), le « collège » n'a pas besoin d'être pensé comme totalité inclusive — il prépare à des voies qui divergent ensuite légitimement.
- Là où la formation professionnelle est **intégrée au système scolaire mais dévalorisée**, le « collège unique » devient le lieu où se joue (et se rejoue) la tension entre démocratisation et sélection. Il doit être « pour tous » mais il oriente vers des voies inégales.

4. Le collège est-il pensé pour tout le public scolaire ?

C'est la question qui traverse toute l'histoire du collège unique et de ses équivalents. Les indices d'un collège pensé pour une partie du public seulement sont nombreux dans les quatre contextes.

4.1. Les indices d'une institution pensée pour une partie du public

- **En France** : le collège unique hérite des programmes du premier cycle du lycée (CES), conçus pour les élèves se destinant au baccalauréat. Les PEGC, issus du primaire et formés à l'hétérogénéité, sont progressivement marginalisés au profit des certifiés, formés aux disciplines académiques. Les dispositifs d'aide (SEGPA, classes relais, etc.) apparaissent comme des « rustines » pour gérer ceux qui ne « rentrent pas » dans le moule.
- **Au Québec** : Guy Rocher lui-même (membre de la Commission Parent) reconnaît l'échec relatif de la polyvalente. Les très grandes structures, la cohabitation difficile entre général et professionnel, le développement du privé pour les classes moyennes suggèrent que l'école « pour tous » n'a pas réussi à être une école « de tous ».
- **En Belgique** : le système des options et la « cascade » vers le technique puis le professionnel montrent que le premier degré « commun » n'empêche pas une différenciation qui s'opère très vite. Le Pacte d'excellence tente d'y remédier en allongeant le tronc commun jusqu'à 15 ans.
- **En Suisse** : la question ne se pose pas dans les mêmes termes car le système assume la différenciation précoce, mais cela ne signifie pas absence de ségrégation — les

filères à exigences de base concentrent les élèves de milieux défavorisés et d'origine migratoire.

4.2. Une tension structurelle

Il y a peut-être une **tension constitutive** entre plusieurs logiques qui traversent la construction du collège dans les quatre contextes :

1. **L'idéal démocratique** : une formation commune pour tous, qui retarde le tri et donne à chacun les mêmes chances.
2. **La fonction de sélection** : préparer à des voies différenciées, répondre aux besoins du marché du travail, hiérarchiser les parcours.
3. **Les héritages curriculaires** : des programmes souvent conçus pour les « bons élèves » de la voie générale, des références culturelles marquées socialement.
4. **Les intérêts des corps enseignants** : formés à des disciplines académiques, parfois réticents à l'hétérogénéité, porteurs de conceptions différenciées du métier selon leur origine (primaire/secondaire).

Le « collège unique » ou ses équivalents tentent de concilier ces logiques contradictoires, ce qui explique peut-être son caractère *perpétuellement inachevé et contesté* dans les quatre contextes étudiés.

5. Tableau de synthèse comparative

Dimension	France	Suisse	Belgique	Québec
Date clé d'unification	1975 (loi Haby)	Pas de date unique (HarmoS 2009)	1971 (rénové) / 2015 (Pacte)	1968 (polyvalentes)
Nature du processus	Long processus d'émergence, cristallisation tardive	Absence de projet national, diversité cantonale	Réforme négociée, mise en œuvre progressive	Rupture rapide (Révolution tranquille)
Question confessionnelle	Réglée en amont (laïcité XIXe s.)	Gérée par le fédéralisme cantonal	Centrale (pilarisation, Pacte 1959)	Au cœur de la réforme (sécularisation)
Formation professionnelle	Scolarisée (LP), dévalorisée, post-collège	Duale (apprentissage), valorisée, post-sec. I	Scolarisée, « cascade » vers technique/prof.	Scolarisée (DEP), cohabitation difficile
Gouvernance territoriale	Centralisme étatique (ministère national)	Fédéralisme cantonal (26 systèmes)	Communautarisation (3 communautés)	Compétence provinciale exclusive
Place du privé	Minoritaire (~20%), sous contrat	Variable selon cantons, marginal	Majoritaire (libre catholique ~60%)	Significatif (~20%), subventionné à 60%
Enjeux actuels	Groupes de niveaux, « choc des savoirs », ségrégation	Filiarisation précoce, ségrégation sociale	Tronc commun étendu, lutte contre redoublement	Décrochage (26%), financement du privé

Conclusion : ce que la comparaison éclaire sur la France

La comparaison fait ressortir plusieurs **spécificités françaises** dans la construction du collège :

- **L'intensité du débat idéologique** sur le « collège unique » comme symbole républicain — une charge symbolique que l'on ne retrouve pas avec la même intensité au Québec (où la réforme est portée par la modernisation) ni en Suisse (où la question ne se pose pas en ces termes).
- **Un processus de construction particulièrement long** (des EPS au collège Haby), avec une superposition de structures héritées qui pèse sur l'institution actuelle.
- **La mise à distance de la question confessionnelle** qui permet de concentrer les tensions sur d'autres lignes de fracture (primaire/secondaire, général/professionnel, démocratisation/sélection).
- **Le centralisme éducatif** qui distingue la France des trois autres contextes (fédéralisme suisse, communautarisation belge, compétence provinciale québécoise) et qui explique peut-être l'intensité des débats nationaux sur le collège.
- **La persistance d'un tri implicite** malgré l'unification formelle (options, établissements, éducation prioritaire) — une tension partagée avec les autres systèmes mais particulièrement aiguë en France du fait de la dévalorisation de la voie professionnelle scolarisée.

En définitive, la comparaison montre que les tensions entre démocratisation et sélection, entre hétérogénéité et différenciation, sont partagées par tous les systèmes. Mais la *configuration française* — centralisme, laïcité préalable, formation professionnelle scolarisée et dévalorisée, héritage curriculaire du secondaire classique — produit une forme spécifique de ces tensions, qui se cristallise dans le débat perpétuellement relancé sur le « collège unique ».